RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE CINQ SEPTEMBRE
A 18 H

A ARGENTONNAY (79150) place du 4 Aout,

Monsieur Sylvain Nicolas [redacted] de Madame Elodie Julie Michèle **TESSIER**, dem
Né à [redacted] le [redacted] à la mairie de CLAZAY (79300) le 30 juin 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité [redacted]
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madam[redacted]e Monsieur Sylvain Nicolas **MILLASSEAU**
Née à [redacted] à la mairie de CLAZAY (79300) le 30 juin 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité [redacted]
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Associés de
La Société dénommée **3ES IMMO**, Société civile au capital de 1200 €, dont le siège est à [redacted] en cours d'identification au SIREN.

Agissant à l'unanimité.

Lesquels ont procédé, conformément aux dispositions des articles 1846 du Code civil et à l'article 1er du chapitre I du titre IV des statuts, à la nomination du premier gérant, savoir :

Monsieur Sylvain MILLADDEAU,
Et Madame Elodie MILLASSEAU, susnommés,
Comme co-gérants de la société.

La durée de leur mandat n'est pas limitée.

Elle accepte le mandat qui lui est confié et déclare n'être frappée par aucune des déchéances ou interdictions édictées par la loi.

Tous pouvoirs sont accordés à tout porteur d'originaux, de copies ou extraits conformes du présent acte pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Suit la signature des associés :

[redacted]